



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Dossier de presse

13 AVRIL 2016
VAULX-EN-VELIN,
MÉTROPOLE DE LYON

COMITÉ
INTERMINISTÉRIEL
À L'ÉGALITÉ
ET À LA CITOYENNETÉ



SOMMAIRE

— 3 —

LA MÉTHODE

— 7 —

3 COMITÉS INTERMINISTÉRIELS
POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE

— 11 —

UN PROJET DE LOI

— 14 —

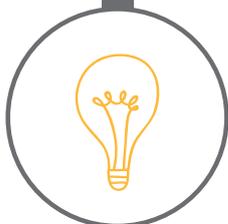
DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS



6 MARS ET 26 OCTOBRE 2015

2 COMITÉS INTERMINISTÉRIELS À L'ÉGALITÉ ET À LA CITOYENNETÉ

65 MESURES



23 MARS > 8 AVRIL

APPEL À CONTRIBUTIONS SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE

EGALITE-CITOYENNETE-PARTICIPEZ.GOUV.FR



12 AVRIL

SYNTHÈSE

DE L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS ET ARGUMENTS
FORMULÉS PAR LES PARTICIPANTS

13 AVRIL



PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ EN CONSEIL DES MINISTRES



JOURNÉE DÉLIBÉRATIVE

- > 4 ATELIERS
- > ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS, EXPERTS
ET CONTRIBUTEURS DE LA PLATEFORME
- > DÉBAT AUTOUR DES 8 CONTRIBUTIONS
LES PLUS PLÉBISCITÉES



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL À L'ÉGALITÉ ET À LA CITOYENNETÉ

MOBILISER LA SOCIÉTÉ

Lors des deux premiers comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté des 6 mars et 26 octobre 2015, le Gouvernement s'est fixé des priorités d'action. 65 mesures ont été mises en œuvre, notamment pour l'École, le logement, l'emploi, la laïcité, la mixité, la citoyenneté, ou encore la lutte contre les discriminations.

Pour ce troisième comité interministériel et avant la présentation du projet de loi Égalité et Citoyenneté au Parlement, le Gouvernement a sollicité les contributions des citoyens.

Du 23 mars au 8 avril dernier, les citoyens ont été invités à formuler des propositions d'actions concrètes sur l'École, l'engagement et l'émancipation des jeunes, l'emploi et l'entrepreneuriat, et l'égalité réelle. Les contributions qui ont été les plus plébiscitées sur la plateforme égalité-citoyenneté-participez.gouv.fr ont ensuite été débattues et enrichies par une centaine d'acteurs (citoyens, partenaires institutionnels, membres associatifs) réunis en ateliers de travail, avant d'être présentées directement aux ministres.

EN CHIFFRES

4 895
PARTICIPANTS

687
PROPOSITIONS

10 248
VOTES



UNE RESTITUTION DIRECTE AUX MINISTRES

ÉGALITÉ & CITOYENNETÉ :
LA RÉPUBLIQUE EN ACTES
8 DÉFIS pour la République

ÉGALITÉ
CITOYENNETÉ



**CONSULTATION
NUMÉRIQUE**



**ÉGALITÉ
RÉELLE**



**EMPLOI ET
ENTREPRENEURIAT**



**ENGAGEMENT ET
ÉMANCIPATION DES JEUNES**



ÉCOLE

4 THÈMES

L'INTERNAUTE PEUT...



CONTRIBUER VOTER ARGUMENTER

8 DÉFIS

LANGUE FRANÇAISE BÉNÉVOLAT ACCÈS AUX DROITS
INSERTION JEUNES DIPLOMÉS PARENTS ET ÉCOLE
RACISME RÉUSSITE DES ÉLÈVES
CRÉATION D'ENTREPRISE



**SYNTHÈSE DE TOUTES
LES CONTRIBUTIONS**

8 CONTRIBUTIONS

LES PLUS VOTÉES



**COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ**

4 ATELIERS

DISCUTER AMÉLIORER ARGUMENTER



PRÉSENTATION AUX MINISTRES



**DES PROPOSITIONS QUI CONTINUERONT
À ALIMENTER LE DÉBAT PARLEMENTAIRE**

LES 8 CONTRIBUTIONS LES PLUS VOTÉES



DÉFI 1

Comment favoriser l'apprentissage de la langue française à tout âge ?

> **Application ludique pour apprendre le Français à tout âge**



DÉFI 2

Comment donner aux citoyens les moyens de lutter contre le racisme et les discriminations ?

> **Formation universelle à la laïcité et aux faits religieux dans les universités**



DÉFI 3

Comment faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des territoires en difficulté ?

> **Le club Sésame & Talents**



DÉFI 4

Comment permettre à ceux qui n'ont ni réseaux ni financements, de créer leur entreprise ?

> **Le pack démarrage PME**



DÉFI 5

Comment simplifier les dispositifs pour permettre aux jeunes d'accéder pleinement à leurs droits ?

> **Généralisation des conseils des jeunes sur tout le territoire !**



DÉFI 6

Comment associer les parents à la scolarité de leurs enfants et au fonctionnement de l'école ?

> **Atelier échanges, plaisirs, découvertes pour amener les parents sur les bancs des écoles**



DÉFI 7

Comment concilier vie professionnelle et activités bénévoles ?

> **Élargir le congé bénévole à toutes les formes d'engagement bénévole associatif**



DÉFI 8

Comment agir ensemble pour la réussite des élèves ?

> **Mieux informer pour mieux réussir**



3 COMITÉS
INTERMINISTÉRIELS
POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE

AU TOTAL
65 MESURES PRISES À L'OCCASION
DES **2 PREMIERS COMITÉS**
INTERMINISTÉRIELS

DU 6 MARS
ET DU 26 OCTOBRE 2015



AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
DU 13 AVRIL 2016

33 MESURES
ONT REMPLI LEUR OBJECTIF

29 MESURES
SE DÉPLOIENT

3 MESURES
SONT LANCÉES



ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES



OBJECTIF ATTEINT

EN COURS DE DÉPLOIEMENT

EN COURS DE LANCEMENT

OUVRIR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Tendre vers l'égalité réelle, lever les barrières qui fractionnent la société française, c'est l'objectif que poursuivent les comités interministériels Égalité et Citoyenneté (Ciec) : ne pas faire de compromis sur les valeurs et déployer une action pas-à-pas, en partant du terrain. Cette action se concentre sur **cinq objectifs majeurs**, au cœur des 65 mesures prises en mars et octobre 2015, de la vingtaine de nouveaux engagements proposés à Vaulx-en-Velin et du projet de loi Égalité et Citoyenneté.

LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS, ÉLÉMENT ESSENTIEL DE COHÉSION SOCIALE

Cela passe d'abord par l'apprentissage réussi du français à l'École, une priorité de la refondation de l'École, grâce à de nouveaux programmes de la maternelle à l'élémentaire, qui renforcent la maîtrise des fondamentaux, grâce aux évaluations dès le plus jeune âge et aux aides individuelles pour les enfants les plus en difficulté.

Cela passe aussi par la scolarisation des moins de 3 ans pour les familles les plus éloignées de la pratique du français. Cela passe enfin par le renforcement de l'obligation de l'apprentissage du français pour les primo-arrivants, et le déploiement de cursus d'apprentissage grâce à la loi du 7 mars 2016. Il n'y a pas d'intégration possible sans compréhension de la langue et des règles du pays dans lequel on s'installe.

Mais aujourd'hui, six millions de Français ne sont pas complètement à l'aise avec notre langue à l'écrit ou à l'oral ; c'est un handicap inacceptable dans la France de 2016. Une Agence de la langue française pour la cohésion sociale sera créée d'ici la fin de l'année : dans les cinq ans qui viennent, toutes celles et ceux qui éprouvent des difficultés dans le maniement de la langue française, devront avoir trouvé la formation ou le projet qui leur convient.

OUVRIR LA SOCIÉTÉ, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Construire l'égalité réelle, c'est d'abord **lutter contre les discriminations**. Le renforcement de la lutte contre les discriminations est prévu par le projet de loi Égalité et Citoyenneté : la répression des délits racistes et discriminatoires sera plus forte, les circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie seront étendues. Enfin, pour dissuader les pratiques discriminatoires, les **actions de groupe en matière de lutte contre les discriminations** seront autorisées, afin de garantir des recours simples et efficaces permettant d'indemniser et d'accompagner les victimes.

Construire l'égalité réelle, c'est aussi **montrer la capacité d'ouverture de l'État à la société française dans sa diversité**. Les discriminations éventuelles dans l'accès à la fonction publique font en ce moment l'objet d'une évaluation systématique. Des premiers testings ont été réalisés, toutes les procédures de recrutement sont revues. Des comités d'audition chargés des recrutements des cadres dirigeants sont en train d'être mis en place, pour permettre la diversification des profils. Les **75 écoles de service public** auront pour la rentrée 2016, un plan d'action pour **la diversification des profils de leurs élèves fonctionnaires**. De façon complémentaire, **10 000 contrats d'apprentis seront ouverts dans la fonction publique de l'État** à la rentrée 2016, contre 4 000 en 2015. Au-delà, le projet de loi permettra d'ouvrir le recrutement dans la fonction publique à une plus grande diversité de parcours, pour prendre en compte les périodes d'apprentissage et élargir le recrutement par la voie du 3^e concours. Enfin, tous les ministères doivent s'engager, dès cette année, dans un processus de **labellisation en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle femme / homme**.

La **lutte contre les discriminations à l'embauche se poursuit** dans le secteur privé : elle se traduit par **une campagne de testing à l'embauche** lancée sur une quarantaine d'entreprises de toute taille. Ses résultats seront publiés à l'été et un plan d'action annoncé en septembre. De manière préventive, Pôle emploi déploie une offre de service pour accompagner les TPE et les PME dans le développement de méthodes de recrutement non discriminantes.

CONSACRER LE MÉRITE RÉPUBLICAIN, OUVRIR LE DROIT À LA RÉUSSITE

Accompagner les jeunes de milieu modeste qui démontrent leur volontarisme, c'est montrer que le travail et le mérite payent. Les jeunes diplômés en recherche d'emploi - ils sont 8 400 dans les quartiers, c'est trois fois plus que la moyenne nationale - bénéficieront, d'ici juin, d'un accompagnement personnalisé et seront mis en relation avec des clubs de parrains. **Le parrainage sera généralisé grâce à la mobilisation de tous les acteurs** : les réseaux RH, les chefs d'entreprise, la haute fonction publique. L'accès à l'entreprenariat doit aussi devenir un droit à la réussite. L'Agence France entrepreneur (AFE), présidée par Mohed Altrad, accompagnera tous les créateurs d'entreprise, particulièrement dans les territoires fragiles où l'accompagnement et le financement sont aujourd'hui moins présents. L'action de l'AFE permettra la levée de nombreux freins juridiques et administratifs à la création et à la transmission d'entreprises. Il faut abolir les barrières invisibles qui épuisent les porteurs d'initiatives.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, C'EST CASSER L'APARTHEID SOCIAL EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Un an après la création de la Délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat, **les résultats de son action sont visibles**. Sur les 221 communes réticentes à accueillir des logements sociaux : plus de 11 000 logements ont été construits ces deux dernières années, grâce à 110 préemptions et 21 permis délivrés par les préfets ; plus de 200 contrats de mixité sociale ont été négociés ou sont en cours, pour les aider à accélérer la construction de logements sociaux dans les trois prochaines années. Par ailleurs, sur l'année 2015, l'État et ses opérateurs ont cédé 80 terrains publics qui permettront de construire près de 9 000 logements, dont plus de 40 % seront des logements sociaux. En 2016, l'objectif est de 100 cessions.

Pour aller plus loin, un débat va s'engager très vite à l'Assemblée nationale autour de mesures d'application immédiate. Le projet de loi renforce le pouvoir de l'État pour se substituer aux communes qui refusent les logements sociaux. Il réorganise les conditions d'attribution de logement dans le parc social pour rééquilibrer son occupation et accroître la transparence : ainsi, au moins 25 % des attributions devront être destinées aux demandeurs les plus pauvres à l'extérieur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les loyers seront adaptés à leurs revenus.

INVITER CHACUN À S'ENGAGER, C'EST METTRE LA RÉPUBLIQUE EN ACTES

L'engagement collectif d'abord. Dans les 1 500 QPV, l'État a misé sur la mobilisation des habitants eux-mêmes. C'est le sens de la création des conseils citoyens, ce sera également le sens de la réforme du 1 % culturel : l'intervention artistique permet de créer des dynamiques collectives, stimule la créativité et contribue à l'appropriation par les habitants des mutations de leurs territoires.

Dans les associations, principal lieu d'engagement des Français, avec 12 millions de bénévoles et plus de 20 millions d'adhérents. Après la signature d'une nouvelle charte des engagements réciproques entre associations et pouvoirs publics, la préservation des budgets d'intervention, les mesures fiscales de soutien à l'emploi associatif, les projets de loi Égalité et Citoyenneté et « Travail » comportent des avancées majeures pour favoriser et valoriser l'engagement associatif.

L'engagement civique de tous, tout au long de la vie, et notamment des plus jeunes. C'est la meilleure façon d'expérimenter les valeurs de la République. Le projet de loi Égalité et Citoyenneté scellera les dernières briques d'un parcours d'engagement civique généralisé, de l'école à l'université, des écoles de la fonction publique au Service civique, en passant par la Réserve citoyenne. L'objectif est double : permettre à chacun de s'engager, à n'importe quel moment de son parcours ; valoriser cet engagement car, s'il est utile à la société, il est aussi porteur de nouvelles compétences pour celui qui s'engage.



UN PROJET DE LOI
POUR TRADUIRE
NOS ENGAGEMENTS
ET RENFORCER L'ÉGALITÉ
ET LA CITOYENNETÉ

Le rassemblement autour des valeurs de la République constitue un objectif impérieux, mais cet objectif ne peut être atteint que si ces valeurs s'incarnent dans le quotidien de tous nos compatriotes. Les deux premières réunions du Ciec ont déployé 65 mesures. Pour être efficace, une partie de ces mesures appelle une mise en œuvre législative : c'est l'objet du projet de loi Égalité et Citoyenneté. Présenté en conseil des ministres le 13 avril 2016, il sera débattu au Parlement dès le mois de mai.

Citoyenneté et émancipation des jeunes (Titre 1)

Encourager l'engagement de tous les citoyens pour faire vivre la fraternité

- **Institution de la réserve citoyenne** : placée sous l'égide de l'État, elle sera encadrée par une charte. Tous les citoyens qui le souhaitent pourront s'engager bénévolement dans les différentes réserves thématiques : réserve de Défense et de Sécurité, réserve de la Police nationale, réserves communales de sécurité civile, réserve de l'Éducation nationale. D'autres réserves seront instituées ultérieurement, et les collectivités territoriales pourront créer des sections spécifiques à leurs projets d'intérêt général local. La loi précisera la nature et la durée de l'engagement, les structures et projets pouvant mobiliser les réservistes, leurs conditions d'affectation, mais aussi d'exclusion.
- **Développement du service civique** : les missions seront diversifiées et ce dispositif sera ouvert aux organismes sans but lucratif de droit français, aux personnes morales de droit public, aux organismes HLM et aux sociétés publiques locales.
- **Création d'un congé d'engagement** : accessible à tous les salariés, du secteur public comme du secteur privé, élus pour siéger bénévolement dans l'organe d'administration ou de direction d'une association, ce congé, non rémunéré, sera de six jours fractionnables (les associations politiques, culturelles, économiques et syndicales sont exclues du bénéfice de cette disposition).

Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie

- **Confier aux régions le pilotage de la politique de la jeunesse** : elles coordonneront, de manière complémentaire avec le service public régional de l'orientation, les initiatives des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des structures d'information des jeunes labellisées par l'État.
- **Améliorer l'information des jeunes** : ils bénéficieront d'une information individualisée en matière de couverture santé, de prévention et sur les examens de santé gratuits auxquels ils ont droit. L'information en matière de loisirs et de droits sociaux sera également renforcée.

Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat (Titre 2)

Ne plus concentrer la pauvreté dans les mêmes quartiers

- Les bailleurs sociaux devront réserver chaque année 25 % des attributions de logements sociaux à des **ménages pauvres en dehors des quartiers de la politique de la ville**.
- Tous les réservataires (État, collectivités territoriales, Action Logement) devront consacrer au moins 25 % des attributions annuelles réalisées sur leurs contingents aux personnes prioritaires.
- Les attributions de logements sociaux seront modernisées et rendues plus **transparentes**, grâce au classement objectif des demandes et à l'obligation de publier à terme l'offre de logements disponibles.

Créer des logements sociaux à bas loyers dans le parc existant et dans les secteurs socialement favorisés, pour y loger ou reloger des ménages pauvres

Les loyers du parc social sont actuellement fixés en fonction du financement d'origine du logement, ce qui a favorisé une certaine concentration des inégalités : les **logements à bas loyers** destinés aux mé-

nages aux ressources modestes ne se situent pas forcément dans les zones favorisées. Une plus grande souplesse sera donc donnée aux politiques de loyer lors des relocations : substitution de nouveaux loyers plafonds aux loyers maximaux des conventions relatives à l'aide personnalisée au logement (APL) ; passage à ces nouveaux loyers plafonds subordonné au respect d'objectifs de mixité sociale.

Mieux répartir l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire pour lutter contre la « ghettoïsation » des quartiers

Dans les communes où la demande en logement social est avérée, mais où l'offre disponible est encore défailante, **les conditions d'application de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) seront renforcées**. Si la plupart des communes déficitaires rattrapent peu à peu leur retard, certaines continuent à ne pas prendre part aux efforts de solidarité nationale. Ce manquement doit être sanctionné plus efficacement, et ces communes, dont la liste est désormais rendue publique, doivent faire l'objet de mesures volontaristes pour y faciliter le développement des logements sociaux.

Pour l'égalité réelle (Titre 3)

Un droit d'interpellation pour les conseils citoyens

Les **conseils citoyens** pourront saisir le préfet de département pour signaler les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers de la politique de la ville. Le préfet établira un diagnostic et proposera des solutions, en s'appuyant le cas échéant sur les **délégués du Gouvernement**, prévus par le Ciec du 26 octobre 2015. Ce diagnostic et ces propositions pourront conduire à une actualisation du contrat de ville soumise à débat au sein des assemblées délibérantes des collectivités concernées : conseils municipaux, assemblées des établissements publics de coopération intercommunale, conseil régional, conseil départemental.

L'amélioration de la maîtrise de la langue française : une priorité nationale

Le projet de loi traduit concrètement le caractère prioritaire de la maîtrise de la langue française, condition du lien social, **de l'insertion dans l'emploi et du vivre-ensemble**. Le projet de loi en fait l'un des objectifs de la formation professionnelle tout au long de la vie et appelle l'ensemble des acteurs concernés à favoriser son développement, de manière concertée.

L'ouverture de la fonction publique

La fonction publique, garante des lois et des principes républicains, doit être plus accessible et plus représentative de la diversité de la France. Le projet de loi réforme la voie d'accès du troisième concours dans les trois fonctions publiques, afin notamment de prendre en compte les périodes d'apprentissage. Il ouvre encore davantage l'accès au recrutement par la voie du troisième concours et favorise la diversification des profils.

Le renforcement de la lutte contre les discriminations

La promotion de l'égalité réelle impose de lutter résolument contre les processus de discriminations. Le projet de loi renforce la répression des **délits de provocations, de diffamations et d'injures racistes ou discriminatoires**. Il généralise les circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie à l'ensemble des crimes et délits. Enfin, il réforme le recours civil et administratif, pour apporter de nouvelles voies de recours aux justiciables victimes de discriminations dans l'accès aux biens et services au sens large. Le recours juridictionnel, lorsqu'aucun règlement amiable n'aura pu être trouvé, sera plus aisé. Cet élargissement de la protection offerte par la loi permettra d'agir de manière plus efficace sur les discriminations systémiques. C'est un gage de lisibilité et de confiance accrue de nos citoyens en la protection que leur offre la loi.



DE NOUVEAUX
ENGAGEMENTS

Parallèlement au projet de loi, l'État s'organise pour la mise en œuvre effective des mesures du Ciec. Il poursuivra et amplifiera la mobilisation déjà engagée depuis un an avec l'ensemble de ses partenaires - collectivités territoriales, associations et habitants - pour atteindre les objectifs fixés. Écoute et dialogue, dynamisme partenarial et innovation partagée, sont les maîtres-mots qui doivent guider notre action.

En outre, le suivi de l'application des mesures sera renforcé :

L'ensemble des mesures issues des Ciec 1, 2 et 3 ont un impact direct sur le quotidien des Français dans les territoires, en métropole et dans les outre-mer. Il sera donc demandé aux préfets de s'assurer, tous les trois mois, de leur bonne exécution :

- > à l'occasion des comités d'animation régionale (CAR), qui forment l'état-major de l'État en région ;
- > à l'occasion des collèges de chefs de services de l'État dans les départements. Ces deux instances permettent d'associer les services déconcentrés et les opérateurs de l'État autour des préfets de région et de département. Chaque service fera le bilan des actions entreprises et une communication adaptée pourra être conçue autour des objectifs du Ciec.

Pour garantir la continuité des actions entreprises, un suivi permanent sera assuré, à l'échelle nationale, par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

ENFIN, L'ÉTAT PREND DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS, POUR ALLER PLUS LOIN :

- > à l'École ;
- > pour l'engagement citoyen et l'émancipation des jeunes ;
- > dans le domaine de l'emploi et du développement économique ;
- > vers l'égalité réelle.

POUR L'ÉCOLE

Sur tout le territoire de la République, l'École demeure le premier service public. Des moyens exceptionnels ont été engagés depuis 2012 au service de sa refondation. Le Gouvernement souhaite aujourd'hui réaffirmer la méritocratie républicaine, en garantissant à chaque jeune toutes les chances de réussite. La rentrée scolaire 2016 marquera l'aboutissement des efforts engagés depuis quatre ans. Elle verra le déploiement de moyens nouveaux dans les écoles des quartiers populaires, avec 6 639 créations de postes.

MOBILISER DES FINANCEMENTS POUR LE PATRIMOINE SCOLAIRE DES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES ET DES QUARTIERS

Face à un parc existant ancien et nécessitant un entretien lourd, tous les acteurs concernés s'engageront aux côtés des communes pour améliorer les locaux scolaires des quartiers, particulièrement ceux en REP et REP+.

À ce titre, l'État mobilisera les moyens du Fonds de soutien à l'investissement local et de la Dotation politique de la ville pour traiter les situations les plus urgentes. Ils financeront des travaux immédiatement exécutoires et achevés d'ici la rentrée 2016. Parallèlement, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) participera au financement d'établissements scolaires dans les quartiers en renouvellement urbain. La Caisse des dépôts interviendra enfin en accompagnant les communes dans la réalisation des diagnostics scolaires.

RENFORCER LE LIEN ÉCOLE-PARENTS D'ÉLÈVES ET FAVORISER L'ENGAGEMENT ACTIF DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'implication des parents d'élèves dans la scolarité de leurs enfants est un facteur essentiel de leur réussite scolaire. Leur engagement dans la vie de l'école est tout aussi primordial.

- L'effort d'information sur l'intérêt et la qualité de la scolarisation précoce auprès des familles éloignées de l'école sera accru, pour augmenter la scolarisation des moins de trois ans.
- 5 000 services civiques seront déployés au sein du réseau de l'Éducation nationale, pour faciliter la relation entre l'école et les parents d'élèves dans le premier degré. Ces missions pourront être réalisées au sein des fédérations de parents d'élèves.
- Une nouvelle mallette des parents dédiée à la classe de 3^{ème} et au cycle 4 sera créée. Les caisses d'allocations familiales seront systématiquement associées au développement du volet parentalité des programmes de réussite éducative.

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'EXCELLENCE

Pour donner aux élèves des quartiers les meilleures chances de réussite, il faut agir sur tous les leviers destinés à favoriser l'égalité des chances.

- À la rentrée 2016, le plan numérique à l'école sera étendu à 75 nouveaux collèges et 83 nouvelles écoles de l'éducation prioritaire, situés en métropole et dans les outre-mer, pour une couverture totale des collèges des REP en 2018.
- Les établissements culturels seront mobilisés pour conforter l'offre et les pratiques artistiques et culturelles des écoles des quartiers prioritaires. Le déploiement des pôles de stage à la rentrée 2016 sera amplifié, avec l'appui de 660 jeunes en service civique formés à la lutte contre les discriminations.
- Des moyens supplémentaires seront mobilisés pour le programme « parcours d'excellence », à hauteur de 12,5 millions d'euros.

LA LANGUE FRANÇAISE, CIMENT DU PACTE RÉPUBLICAIN

Conditions de la citoyenneté et de la réussite scolaire, l'apprentissage et la maîtrise de la langue française seront améliorés.

- Les enseignants seront accompagnés dans la mise en œuvre des nouveaux programmes au travers de ressources pédagogiques, qui pourront intégrer les spécificités de l'apprentissage de la langue française outre-mer.
- Un accompagnement scientifique de haut niveau sera sollicité pour impulser la conception et la diffusion d'outils et de dispositifs pédagogiques innovants, intégrant notamment le numérique.

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

L'engagement des jeunes dans une activité de bénévolat ou de volontariat citoyen reste encore limité. Il constitue pourtant un préalable certain permettant à chaque jeune de devenir un citoyen éclairé, responsable et engagé. Dès lors, la mise en place d'un parcours citoyen généralisé et valorisé pour chaque jeune est indispensable.

- Le parcours citoyen à l'École, porté notamment par les programmes scolaires et les outils à la disposition de chaque jeune, sera évalué dans le cadre du diplôme national du brevet.
- Un livret citoyen sera remis, à l'occasion d'une cérémonie républicaine de fin de scolarité commune.
- Au sein des formations supérieures, les compétences, connaissances et aptitudes acquises par les étudiants à l'occasion d'un engagement bénévole ou d'un engagement en service civique seront obligatoirement validées.

POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Partout en France, la réussite entrepreneuriale doit reposer sur l'initiative et le talent des entrepreneurs, et ne pas être empêchée par des freins liés à un territoire, une procédure ou un statut. L'insertion professionnelle, et notamment celle des jeunes diplômés résidant dans les quartiers prioritaires, doit être liée au mérite et au talent, et ne saurait être compromise par l'éloignement, le manque de relations, ou l'isolement. Les services publics doivent lever tous les freins et toutes les contraintes. L'État y veillera, en particulier dans les territoires fragiles.

ÉGALITÉ DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET ENTREPRENEURIALES

Présidée par Mohed Altrad, l'Agence France entrepreneur est lancée opérationnellement le 13 avril 2016. Elle accompagnera tous ceux qui désirent créer et développer leur entreprise, notamment dans les territoires fragiles où l'offre d'accompagnement et de financement est aujourd'hui insuffisante. Assurant la mobilisation et la coordination de tous les partenaires, son action visera aussi à lever les freins juridiques et administratifs à la création et à la transmission d'entreprises.

- L'objectif d'accompagnement des entrepreneurs issus des territoires fragiles devra atteindre 50 % dès 2018. Dans le même temps, la part de l'activité d'accompagnement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville progressera de 50 % d'ici 2018. Les entrepreneurs seront accompagnés par l'agence au travers des conventions conclues avec les réseaux d'accompagnement.
- Simplification des procédures administratives attachées à la création et la transmission d'entreprises (projet de loi Sapin 2).
- Levée des barrières à la création d'entreprise individuelle.
- Déploiement du dispositif « French Tech Talents », destiné à favoriser la création de startups par les talents des quartiers prioritaires.

GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Le numérique est un secteur en évolution rapide et créateur d'emplois. La Grande école du numérique prévue par le Ciec du 6 mars 2015, n'est pas une école comme les autres : elle fonctionne en réseau et s'appuie sur les initiatives déjà existantes, en matière de formations innovantes et menant à l'emploi. Il s'agit aujourd'hui de passer à une échelle plus large et d'offrir un cadre pérenne à ces initiatives.

- Mise en place du groupement d'intérêt public qui réunira les partenaires publics et privés et lancement d'un second appel à projets avant l'été 2016.
- Ouverture aux apprenants des formations labellisées d'aides financières dans le cadre du projet de loi Égalité et Citoyenneté.

FAIRE ACCÉDER À L'EMPLOI TOUS LES JEUNES DIPLÔMÉS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, ayant fait des études supérieures (Bac+3 et au-delà), souvent au prix d'efforts, notamment matériels, plus importants que les autres, jouent un rôle de modèle positif dans les quartiers. Leur manque de réseau professionnel et de connaissance du monde du travail représente toutefois un handicap pour trouver rapidement un emploi. Il est de la responsabilité de l'État de s'assurer qu'ils accèdent effectivement à l'emploi après leurs études.

- Accompagnement intensif assuré parallèlement par Pôle emploi et par l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), qui mobiliseront toutes leurs opportunités de formation et d'emploi, en les proposant prioritairement aux jeunes diplômés des quartiers.

- Mobilisation d'un vivier de parrains, issus du monde économique, pour l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi diplômé dans les quartiers.
- Lancement de la plate-forme nationale de parrainage le 13 avril 2016.
- Tous les jeunes diplômés des quartiers en recherche d'emploi seront reçus par Pôle emploi d'ici le mois de juin 2016.

LE DROIT UNIVERSEL À LA GARANTIE JEUNES ET L'ABONDEMENT DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ POUR LES JEUNES DÉCROCHEURS

À compter du 1^{er} janvier 2017, tous les jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni en étude, pourront demander la garantie jeunes. Les jeunes décrocheurs pourront obtenir un premier niveau de qualification, avec l'inscription des heures de formation sur leur compte personnel d'activité (CPA).

SOUTIEN RENFORCÉ À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE OUTRE-MER

L'économie sociale et solidaire représente un important gisement d'emplois en outre-mer. Mais de nombreuses structures qui la composent ont besoin, pour démarrer leur activité ou pour la développer, de réaliser des investissements qu'elles peinent parfois à financer.

- Lancement d'un grand appel à projets, doté de 2,5 millions d'euros, visant à financer, jusqu'à 100 000 euros, des projets innovants, en phase avec les enjeux propres de promotion de l'égalité et de la citoyenneté.

POUR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET L'ÉMANCIPATION DES JEUNES

L'engagement citoyen et l'émancipation des jeunes répondent aux ambitions d'une France forte de ses valeurs. Ces nouvelles mesures visent à permettre et à encourager l'engagement de la société dans son ensemble au profit de missions d'intérêt général. Ainsi, les citoyens participent au renforcement de la cohésion nationale autour des valeurs communes de liberté, d'égalité et de fraternité.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE

Un conseil national d'orientation des politiques de jeunesse sera prochainement créé auprès du Premier ministre. Il contribuera à la coordination et à l'évaluation de ces politiques. La prise en compte de la priorité jeunesse dans les politiques publiques sera renforcée, à travers l'instauration systématique d'une « clause d'impact jeunesse » accompagnant les nouveaux textes législatifs ou réglementaires. Une revue des dispositifs pour la jeunesse sera lancée dans le cadre du choc de simplification, sur le modèle de ce qui existe avec les entreprises.

LE DROIT DE PUBLICATION DÈS SEIZE ANS

Afin de favoriser la liberté d'expression des mineurs, les mineurs de seize ans et plus pourront créer des journaux, à titre bénévole, avec l'accord écrit de leurs représentants légaux.

L'ENGAGEMENT VALORISÉ

Toutes les périodes d'engagement citoyen seront désormais consignées et valorisées : chaque jeune se verra confier, à la fin de sa scolarité, un livret citoyen. Son contenu constituera le socle initial du compte engagement citoyen, intégré au sein du compte personnel d'activité, ouvert dès seize ans. Ce compte recensera les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire. Il permettra d'acquérir des heures de formation et des jours de congés. Enfin, le projet de loi Égalité et Citoyenneté prévoit une disposition qui permettra à tout dirigeant associatif bénévole d'exercer ses fonctions grâce à un congé d'engagement non rémunéré. Cette disposition sera ouverte aux dirigeants d'associations d'intérêt général.

LA NOMINATION D'UN HAUT-COMMISSAIRE À L'ENGAGEMENT

Un Haut-commissaire à l'engagement animera les différents dispositifs d'engagement civique, dont la Réserve citoyenne, avec l'intégration des réserves existantes (Défense, Sécurité civile, Police et Gendarmerie, Éducation nationale) et la mise en œuvre de plusieurs programmes ministériels (Culture, Sport...). Des moyens supplémentaires sont également prévus pour l'universalisation du service civique (110 000 jeunes pourront s'engager dès 2016 et 350 000 en 2018), dont il assurera le pilotage.

L'INFORMATION DES JEUNES

Face aux nombreuses informations disponibles et à leur dispersion, la Boussole des droits, prévue par le comité interministériel de la jeunesse, permettra d'orienter et d'accompagner les jeunes, en leur offrant une information personnalisée sur leurs droits sociaux et leurs loisirs à travers une solution innovante de web services. Le projet de loi Égalité et Citoyenneté prévoit également qu'ils bénéficieront d'une information individualisée en matière de couverture santé, de prévention et sur les examens de santé gratuits auxquels ils ont droit. L'information en matière de loisirs et de droits sociaux sera également renforcée.

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

L'égalité réelle, c'est permettre à chacun d'être en capacité de s'insérer pleinement dans la société. Des conditions d'accès aux emplois de la fonction publique plus ouvertes, un meilleur accompagnement pour maîtriser la langue française, plus d'égalité pour les territoires ultra-marins, des actions culturelles et artistiques au plus près des habitants... Ces nouveaux engagements ont pour ambition de donner à tous les citoyens les mêmes opportunités. Enfin, la mixité femmes / hommes fait l'objet d'une attention particulière dans l'ensemble des engagements du Ciec.

DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE PLUS OUVERTES

- Le projet de loi Égalité et Citoyenneté ouvre la possibilité aux apprentis de faire valoir l'expérience professionnelle acquise dans le cadre de l'apprentissage pour l'accès à ce troisième concours.
- Une nouvelle étape va être franchie dans la transparence et la diversification des recrutements pour les postes les plus élevés de la fonction publique, avec la mise en place de comités d'audition à l'occasion de chaque nouvelle nomination aux emplois de directeurs d'administration centrale et de chefs de service.
- L'engagement citoyen dans les écoles de service public sera généralisé et valorisé. Dans chaque décret ou arrêté fixant l'organisation de la scolarité dans les écoles de service public, la mention d'une période de scolarité ou de stage dédié à un engagement citoyen sera inscrite. La possibilité de recourir à des volontaires du service civique dans les écoles de service public et la faculté d'autoriser le report de scolarité dès lors qu'un lauréat de concours de la fonction publique s'est parallèlement engagé dans un service civique, seront également prévues par les textes.

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT POUR MAÎTRISER LA LANGUE FRANÇAISE

La préfiguration opérationnelle d'une Agence de la langue française

La langue française est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. L'amélioration de la maîtrise de la langue constitue un préalable à l'émancipation. L'État doit conduire une politique linguistique au service de la cohésion sociale. À cette fin, il s'appuiera sur l'Agence de la langue française.

Cette agence aura pour mission de traiter les questions liées à l'illettrisme et à l'amélioration de la maîtrise de la langue, dans l'Hexagone et les outre-mer. La mission de préfiguration devra identifier les interventions des ministères concernés ; étudier les modalités administratives, juridiques et financières de fonctionnement de la future structure, issue en premier lieu de la fédération des moyens existants ; définir les relations avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Le rapport final de la mission devra être remis au Premier ministre au plus tard le 15 septembre 2016.

Déjà, les formations à la maîtrise des compétences-socles sont intégrées dans le plan exceptionnel de formation de 500 000 demandeurs d'emploi mis en œuvre en relation avec les régions. De même, l'appel à projets sur la langue française, initié par le ministère de la Culture et de la Communication en 2015, sera renouvelé cette année.

Des agents publics mieux formés à déceler et accompagner les situations d'illettrisme

L'accès à la plateforme de formation digitale (Mooc) sera élargi. Cette plateforme vise à renforcer la prise en charge des situations d'illettrisme sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'une formation rapide, gratuite et ouverte à tous. Elle est destinée à déceler les indices révélateurs de l'illettrisme chez les usagers et à affiner l'attitude des agents publics et assimilés, afin qu'ils puissent leur proposer des solutions adaptées.

CULTURE : FAIRE DES HABITANTS LES MOTEURS DU CHANGEMENT

- La présence artistique dans l'espace public sera développée. Les conditions d'emploi du 1 % seront élargies : il ne s'agira plus seulement de financer les commandes d'œuvres, dans toutes les disciplines, mais également le processus artistique et culturel qui permet d'aboutir à leur réalisation. Ce processus devra être participatif et s'appuyer notamment sur l'expertise d'usage des habitants, exprimée en particulier au travers des conseils citoyens. Le dispositif « Un immeuble, une œuvre » sera étendu.
- Un programme de recherche-action « Architecture du XX^{ème} siècle : matière à projet pour la ville durable du XXI^{ème} siècle » permettra de valoriser ce patrimoine récent, sans le figer, pour améliorer le cadre de vie des habitants, changer l'image et restaurer l'attractivité des quartiers.
- Une attention particulière sera portée à la mixité femmes / hommes dans l'espace public dans les opérations d'aménagement urbain.
- Les jumelages entre les équipements culturels et les quartiers prioritaires, déjà très actifs, seront multipliés. Les lieux et espaces intermédiaires, friches et « nouveaux territoires de l'art », seront davantage soutenus. 11 fédérations d'éducation populaire, qui regroupent des centaines d'associations locales, signeront de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec le ministère de la Culture et de la Communication, afin de pérenniser leur action sur trois ans.

Toutes ces actions culturelles auront en commun de s'appuyer sur la participation des habitants, ainsi que sur le croisement des compétences : artistes, architectes, maîtres d'ouvrage, aménageurs..

Plus d'égalité dans les territoires ultra-marins

La Délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'outre-mer est chargée de proposer des actions pour lutter contre les refus des cautions visant des ultramarins en métropole, au motif d'une domiciliation bancaire outre-mer. Elle identifiera également des solutions pour permettre aux étudiants ultra-marins originaires du Pacifique de bénéficier d'une inscription facilitée à la sécurité sociale.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL À L'ÉGALITÉ ET À LA CITOYENNETÉ



CONTACT PRESSE

Premier ministre
01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr